

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 26 janvier 2016 à 20 h 10 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame                    Dominique Gaudreau

Messieurs                Jean-François Pelletier  
                                Denis Proulx  
                                Alexandre Jolicoeur  
                                Raymond X. Caron  
                                Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous et chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

022-01-2016

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Acceptation du taux d'intérêt – Refinancement des règlements d'emprunt n° 54-2003, 62-2004, 121-2010 et 125-2010;
3. Acceptation des modalités d'emprunt – Refinancement des règlements d'emprunt n° 54-2003, 62-2004, 121-2010 et 125-2010;
4. Avis de motion – Règlement n° 192-2016 régissant les comptes de taxes et les taux d'intérêt et abrogeant le règlement no 79-2006 – Dispense de lecture;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

023-01-2016

**ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT – REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 54-2003, 62-2004, 121-2010 ET 125-2010 :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 2 février 2016 au montant de 1 570 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 54-2003, 62-2004, 121-2010 et 125-2010. Ce billet est émis au prix de **100,00** CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

179 800 \$	2.36000 %	2 février 2017
185 100 \$	2.36000 %	2 février 2018
190 300 \$	2.36000 %	2 février 2019
195 500 \$	2.36000 %	2 février 2020
819 900 \$	2.36000 %	2 février 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

024-01-2016

**ACCEPTATION DES MODALITÉS D'EMPRUNT – REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT N° 54-2003, 62-2004, 121-2010 ET 125-2010 :**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Islet souhaite emprunter par billet un montant total de 1 570 600 \$;

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
54-2003	770 500 \$
62-2004	385 500 \$
121-2010	115 900 \$
121-2010	41 000 \$
125-2010	131 500 \$
125-2010	126 200 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- un emprunt par billet au montant de 1 570 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéros 54-2003, 62-2004, 121-2010 et 125-2010 soit réalisé;
- les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- les billets soient datés du 2 février 2016;
- les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>179 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>185 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>190 300 \$</b>
<b>2020</b>	<b>195 500 \$</b>
<b>2021</b>	<b>201 300 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>618 600 \$ (à renouveler)</b>

- pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Islet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels

- de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 54-2003 et 62-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

025-01-2016

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 192-2016 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LES TAUX D'INTÉRÊT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 79-2006 – DISPENSE DE LECTURE :**

Monsieur Fernand Poitras, conseiller, donne avis que, lors d'une prochaine réunion, le règlement n° 192-2016 régissant les comptes de taxes et les taux d'intérêt et abrogeant le règlement n° 79-2006 sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

026-01-2016

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

À 20 h 15, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

---

Colette Lord, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par \_\_\_\_\_ maire

Par \_\_\_\_\_ directrice générale et secrétaire-trésorière